

La sacralité est la condition de ce qui est Sacré.

Ce qui est Sacré l'est parce qu'il a un lien avec la Divinité de Dieu ou avec sa volonté.

L'église par exemple est Sacrée parce qu'elle a été voulue par Dieu, parce qu'elle nous a été donnée dans le respect de sa volonté.

En ce qui concerne les images que nous réalisons et que nous appelons « Sacrées » la question suivante se pose alors :

Comment une image peut-elle être Sacrée si le Seigneur nous a clairement interdit de nous faire des images de ce qu'il a créé pour nous prosterner devant elles ou les servir comme il est écrit dans le commandement suivant ?

(Tu ne te feras pas d'idole ni d'image de ce qui est là-haut dans les cieux, ni de ce qui est ici-bas sur la terre, ni de ce qui est dans les eaux au-dessous de la terre. Tu ne te prosterneras pas devant eux et tu ne les serviras pas. Car moi, le Seigneur, ton Dieu, je suis un Dieu jaloux, qui punit la faute des pères dans les enfants jusqu'à la troisième et à la quatrième génération, pour ceux qui me haïssent, mais qui montre sa bonté jusqu'à mille générations, pour ceux qui m'aiment et qui gardent mes commandements).

Exode 20,4

Une image matérielle faite de nos mains, représentant quelque chose que le Seigneur a créé, doit répondre à l'exigence de pureté pour être Sacrée.

Si cette condition fait défaut, l'image ne peut être Sacrée, ni avoir un caractère Sacré.

L'image matérielle dont nous faisons un objet de culte viole certainement cette exigence, qui correspond à la règle de pureté établie par Dieu dans le deuxième commandement ci-dessus.

L'observation de ce commandement consiste à reconnaître la gloire de l'Esprit le plus pur du Dieu vivant, pour une véritable adoration du Seigneur et de sa Sainte Loi.

Le non-respect de ce commandement, en revanche, se révèle être un acte impur et abominable, qui profane et rend impure même l'église où est placée l'image, profanant même le caractère Sacré du lieu où nous devons vouer un culte à l'Esprit de Dieu.

Nous pouvons également nous référer à la citation suivante du prophète Isaïe :

(Tu considéreras comme impures tes images recouvertes d'argent ; tes idoles revêtues d'or, tu les jetteras comme un objet impur. « Dehors ! », leur diras-tu) Isaïe 30,22

Ces images qui sont Sacrées pour nous, auxquelles nous vouons un culte et que nous adorons, sont impures parce qu'elles appartiennent au diable, qui a voulu qu'elles soient réalisées pour ses fins maléfiques suivantes :

- 1) Pour nous éloigner de la pure vérité prêchée par le Seigneur Jésus-Christ.
- 2) Pour nous faire transgresser le deuxième commandement de la Loi Sacrée de Dieu.
- 3) Pour nous faire adorer des idoles, c'est-à-dire des œuvres mortes et non l'Esprit vivant de Dieu.
- 4) Pour offenser la gloire de Dieu que nous attribuons aux idoles, en leur vouant un culte et en les adorant.
- 5) Pour offenser la nature de l'être humain que Dieu a créé, en le réduisant à une image sans vie.
- 6) Pour nous faire profaner les églises dans lesquelles elles sont placées, en commettant des sacrilèges aux yeux du Seigneur.
- 7) Pour nous faire profaner nos habitations, en nous fiant à des objets et non à l'Esprit omniprésent de Dieu.
- 8) Pour y demeurer et se voir adoré par ceux qui se tiennent devant elles en adoration : prostration, baiser, etc.

- 9) Pour accomplir des miracles trompeurs par l'intermédiaire des idoles dans lesquelles nous nous confions, confondant ainsi notre foi.
- 10) Provoquer la colère de Dieu contre nous afin d'obtenir notre damnation éternelle en même temps que la sienne.

Nous pouvons également dire que tous les commandements du Seigneur peuvent être considérés comme des règles de pureté, car en les observant nous maintenons notre intégrité morale, selon la volonté de celui qui est Saint.

En effet, ces commandements consistent en une loi morale de vie, dans le respect du prochain et du Seigneur, notre Dieu.

Ayant transgressé le commandement de Dieu le Père nous interdisant de faire des images de tout ce que le Seigneur a créé dans les cieux et sur la terre, et ayant démontré l'impureté de l'image tenue pour Sacrée, nous pouvons dire que l'image dont nous faisons un objet de culte ne peut être Sacrée, mais profane.

---

Le Messenger de Dieu